

 <p>BVSF Bretagne Vérification Sécurité et Formation</p>	<p style="text-align: center;">FORMATION A LA CONDUITE DES PEMP Préparation à l'autorisation de conduite</p> <p style="text-align: center;">PEMP</p>	<p>ADC PEMP Version 1 27/12/2024</p>
--	--	--



Public concerné

Toute personne amenée à utiliser des engins de chantier.
Débutant et / ou expérimenté et / ou mise à jour des compétences.



Pré requis

Maîtriser les 4 opérations mathématiques de base. Maîtriser le français (oral et écrit). Être âgé de plus de 18 ans



Lieux

Sur site client



Durée- Effectif

De 1 à 5 jours (de 7 à 35 heures) et de 1 à 12 stagiaires en fonction du niveau et des catégories choisies.



Tarifs

A partir 250€ HT/ personne : selon durée et catégories choisies. Devis sur demande



Objectifs de la formation

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques de l'autorisation de conduite conformément à la recommandation CACES® R486



Moyens techniques et pédagogiques

- Salle de formation équipée (vidéo, PC, Paper board)
- Aire d'évolution pratique
- Engins avec VGP vierge, manuel opérateur
- Livret stagiaire



Méthodes pédagogiques

- Formation en présentiel
- Pédagogie active et participative

- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation
- Echanges sur des cas réels issus de l'expérience du formateur et des stagiaires



Intervenant(s)

- Formateur expert en conduite et utilisation des PEMP.
- Titulaire des diplômes, titres, certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc...)
- Testeur certifié par un organisme certificateur CACES©



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Réaliser les opérations d'élévations de personnel en utilisant des plates-formes élévatrices mobiles de personnel « P.E.M.P ».
- Maîtriser la conduite ou la stabilisation d'une P.E.M.P de la catégorie A ou B.
- Appliquer les consignes de sécurité, les manœuvres de sauvegarde, assurer la maintenance de premier niveau, savoir rendre compte des anomalies et des difficultés.
- Choisir, Vérifier, régler et utiliser les EPI contre les chutes de hauteur (Harnais + longe)
- Obtenir l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité de l'engin concerné, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite



Modalités d'évaluation

- Evaluation formative (en cours de formation)
- Evaluations sommatives
 - Individuelle théorique via un questionnaire
 - Individuelle pratique sur engins représentatifs de leur catégorie
- Evaluation de l'action de formation
- A chaud, mesure du niveau de satisfaction immédiate des participants



Validation

- Attestation de fin de formation



Contenu

- Tour de table

Connaissances et évaluation théoriques (0,5 à 1 jour – 3,5 à 7 heures)

Connaissances générales

- Technologie des PEMP
- Principaux types de PEMP

- Règles de circulation applicables aux PEMP
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérification d'usage des PEMP
- Evaluation formative
- Evaluation théorique

Savoir-faire et évaluation pratiques (0,5 à 1 jour – 3,5 à 7 heures)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien au quotidien
- Maintenance
- Chargement/déchargement sur porte engins (option)
- Evaluation pratique

Nota : Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de l'engin utilisé et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, de protections auditives, de gants et d'un vêtement rétroréfléchissant. Formation dispensée en français



Conditions générales de vente

- Communiquées avec l'offre tarifaire.



Références réglementaires

Recommandation CACES® R486

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des PEMP

Formation/ autorisation de conduite

Code du travail articles R4323-55 à R4323-57

Formation à la sécurité

Code du travail articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13

Autorisation de conduite à renouveler autant de fois que nécessaire



Modalités d'accessibilité

BVSF se tient à la disposition des personnes en situation de handicap afin d'étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leurs(s) restriction(s), et le cas échéant les orientera vers les structures adéquates.